



Conseil de la Ville

Règlement RV-2018-18-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone P0670 à même la zone P0669 et une partie des zones P0659 et H0658. Cette modification est illustrée sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications de la zone P0670

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone P0670 jointe au présent règlement en annexe B.

3. Grille des spécifications de la zone P0669

Ce règlement est modifié par la suppression de la grille P0669.

Adopté le 11 février 2019

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marie Eve Guimond

Gilles Lehouillier, maire

Marie Eve Guimond, assistante-greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 MARS 2019